

DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission d'Appel « Affaires Générales » Du Samedi 17 Mai 2025

Président de séance : Mr CORNIAUX Michel

Membres: MM. BERIOT Patrice – EUSTACHE Joël – FRELING Eric

Assiste: Mme GOGUILLON Céline (Secrétaire Administrative)

1) Appel du FC LESDINS à une décision de la commission Juridique du 07 Mai 2025 publiée le 13 Mai 2025 sur le site officiel du District.

N° 50506.2 – FC LESDINS / ALJ SINCENY du 27/04/25 comptant pour le championnat D4, Groupe B

« Appel à la suite de la décision de la Commission Juridique « Donne le match à rejouer »

Après audition de :

- Mr LEFEVRE Francis : Arbitre Officiel de la rencontre

Pour le FC LESDINS :

Monsieur CARPIER Stéphane - licence N° 2410689692

Pour l'ALJ SINCENY :

Monsieur FOULON Cédric – Licence N° 2410689107

Jugeant en appel et en deuxième instance,

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non-membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

- Attendu que le match a été arrêté pour des circonstances exceptionnelles (Suicide d'un licencié de L'ALJ SINCENY)
- Attendu que l'ALJ SINCENY a demandé l'arrêt de la rencontre, accepté par le FC LESDINS

La Commission:

Décide :

- De confirmer la décision de la Commission Juridique
- De confisquer les droits d'appel

La présente décision peut être frappée d'appel auprès de la commission régionale d'appel affaires générales de la Ligue de Football des Hauts de France : mail fmuylle@lfhf.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

Le Président de Séance : Michel CORNIAUX Le Secrétaire : Patrice BERIOT